



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E17634

VALABLE JUSQU'AU 07/07/2027

ÉDITÉ LE

07/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/06/1991

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES 382245777

Siret : 382 245 777 00026

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 022903 02 02

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10098872504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10098872504

Situation fiscale et sociale : A jour au 03/07/2026

Raison sociale : S.M.P.

1 BIS RUE AUX FLEURS
78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX

Téléphone : 01 30 64 56 10

Portable : 06 07 09 87 60

Fax : 01 30 64 56 10

Site Internet :

E-mail : smp78960@orange.fr

Responsabilité légale :

REIS LOPES DA CUNHA MARTINHO GÉRANT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 2141 | Transformation en maçonnerie Mention RGE | 08/07/2025 |
| 5111 | Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE | 18/07/2025 |
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE | 08/07/2025 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 18/07/2025 |
| o Radiateurs électriques, dont régulation. | 18/07/2025 |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 08/07/2025 |
| o Isolation des combles perdus | 08/07/2025 |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé | 08/07/2025 |

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.